

La carrière de la catégorie C de la DGCCRF

Le corps des Adjoint·es de Contrôle de la Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes, est régi par les textes suivants :

- ♦ [Décret 2016-580](#) du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C modifié, notamment, par le décret [2021-1834 du 24 décembre 2021](#) relatif à l'organisation de la catégorie C et qui porte attribution d'une bonification d'ancienneté exceptionnelle, par le [Décret n° 2023-312 du 26 avril 2023](#) portant relèvement du minimum de traitement dans la FP.
- ♦ [Décret 68-619](#) du 29 juin 1968 fixant le statut particulier des Adjoint·es de Contrôle de la DGCCRF modifié par le décret [2016-1084](#) du 3 août 2016.
- ♦ [Décret 2007-655](#) du 30 avril 2007 modifiant plusieurs décrets statutaires relatifs à des corps de catégorie C.
- ♦ [Décret 2008-836](#) du 22 août 2008, modifié, fixant l'échelonnement indiciaire.

Il comporte 3 grades : Adjoint·e de Contrôle (C1), Adjoint·e de Contrôle Principal·e de 2^{ème} classe (C2) et Adjoint·e de Contrôle Principal·e de 1^{ère} classe (C3).

Adjointe et Adjoint de Contrôle

Contrat PACTE : le recrutement s'effectue sans concours, sur dossier comportant une lettre de motivation, un curriculum vitae (CV) détaillé indiquant notamment le niveau d'étude. L'examen des dossiers de candidature est confié à une commission. Les agent·es sont nommé·es stagiaires pendant 1 an.

Le grade est composé de 11 échelons allant de l'indice 361 à 382 étalé sur 19 ans.

Echelon	Indice	Durée échelon
11	382	-
10	372	4 ans
9	371	3 ans
8	368	3 ans
7	367	3 ans
6	366	1 an
5	365	1 an
4	364	1 an
3	363	1 an
2	362	1 an
1	361	1 an

Adjointe et Adjoint de Contrôle Principal·e de 2^{ème} classe

Le recrutement s'effectue :

- Par un concours externe commun (commun à plusieurs administrations) : les agent·es sont nommé·es stagiaires pendant 1 an. A noter qu'il n'y a plus de concours de catégorie C à la DGCCRF depuis de nombreuses années, et que la DG envisage de placer le corps en extinction.
- Par un concours interne ouverts aux fonctionnaires et contractuel·les comptant au moins 1 an de service public au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle est organisé le concours. Les lauréat·es sont titularisé·es à la date de nomination.
- Par un examen professionnel pour les AC ayant atteint le 4^{ème} échelon et 3 ans de service public au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle est organisé le concours.
- Par un tableau d'avancement, au choix : pour les agent·es Adjoint·e de Contrôle ayant atteint le 6^{ème} échelon et comptant au moins cinq ans de services effectifs dans le grade d'Adjoint·e de Contrôle ou de même niveau.

Le grade est composé de 12 échelons allant de l'indice 362 à l'indice 420 étalé sur 20 ans.

Echelon	Indice	Durée échelon
12	420	-
11	412	4 ans
10	404	3 ans
9	392	3 ans
8	380	2 ans
7	372	2 ans
6	371	1 an
5	369	1 an
4	368	1 an
3	365	1 an
2	364	1 an
1	362	1 an

Promotion d'AC en ACP 2

AC			Ancienneté d'échelon reportée	ACP 2		
Echelon	Durée	Indice		Echelon	Durée	Indice
11	-	382	AA	9	3 ans	392
10	4 ans	372	1/2 AA	8	2 ans	380
9	3 ans	371	2/3 AA	7	2 ans	372
8	3 ans	368	1/3 AA	6	1 an	371
7	3 ans	367	1/3 AA	5	1 an	369
6	1 an	366	AA	4	1 an	368
5	1 an	365	AA	3	1 an	365
4	1 an	364	AA	2	1 an	364

AA = Ancienneté Acquisée - SA = Sans Ancienneté

Adjointe et Adjoint de Contrôle Principal-e 1^{ère} classe

L'accès à ce grade est ouvert aux ACP 2 ayant au moins atteint le 6^{ème} échelon et comptant, au 31 décembre de l'année de nomination, au moins 5 ans d'ancienneté dans le grade d'ACP 2 ou d'un niveau équivalent.

Il est composé de 10 échelons allant de l'indice 368 à 473 étalé sur une durée de 19 ans.

Echelon	Indice	Durée
10	473	-
9	450	3 ans
8	430	3 ans
7	415	3 ans
6	403	2 ans
5	393	2 ans
4	380	2 ans
3	371	2 ans
2	370	1 an
1	368	1 an

Promotion d'ACP 2 en ACP 1

ACP 2 ^{ème} classe		
Echelon	Durée	Indice
12	-	420
11	4 ans	412
10	3 ans	404
9	3 ans	392
8	2 ans	380
7	2 ans	372
6	2 ans	371

Ancienneté reportée
AA
3/4 AA
SA
2/3 AA
AA
AA
AA

ACP 1 ^{ère} classe		
Echelon	Durée	Indice
8	3 ans	430
7	3 ans	415
6	2 ans	403
5	2 ans	393
4	2 ans	380
3	2 ans	371

AA = Ancienneté Acquisse - SA = Sans Ancienneté

La carrière des Adjointes et Adjoints de Contrôle en un clin d'œil

AC		
Echelon	Indice	Durée
11	382	-
10	372	4 ans
9	371	3 ans
8	368	3 ans
7	367	3 ans
6	366	1 an
5	365	1 an
4	364	1 an
3	363	1 an
2	362	1 an
1	361	1 an

Examen = être au 4^{ème} échelon + 3 ans de service public dans le grade d'AC ou d'un niveau équivalent

Choix = 6^{ème} échelon et 5 ans de services effectifs dans le grade d'AC ou d'un niveau équivalent

ACP 2		
Echelon	Indice	Durée
12	420	-
11	412	4 ans
10	404	3 ans
9	392	3 ans
8	380	2 ans
7	372	2 ans
6	371	1 an
5	369	1 an
4	368	1 an
3	365	1 an
2	364	1 an
1	362	1 an

ACP 1		
Echelon	Indice	Durée
10	473	-
9	450	3 ans
8	430	3 ans
7	415	3 ans
6	403	2 ans
5	393	2 ans
4	380	2 ans
3	371	2 ans
2	370	1 an
1	368	1 an

Choix = 6^{ème} échelon et 5 ans de service effectif dans le grade d'ACP 2 ou d'un niveau équivalent